

Lettre du représentant Le Carpentier transmettant au comité de salut public l'état des troupes de la garnison de Cherbourg (Manche), en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Jean-Baptiste Le Carpentier

Citer ce document / Cite this document :

Le Carpentier Jean-Baptiste. Lettre du représentant Le Carpentier transmettant au comité de salut public l'état des troupes de la garnison de Cherbourg (Manche), en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 449;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41656_t1_0449_0000_2;

Fichier pdf généré le 21/02/2024



merai, mais pars sur-le-champ, soit pour prendre ma place, soit pour te rendre dans ces deux départements afin que sitôt j'en instruise le comité de Salut public qui a besoin de connaître nos décisions pour correspondre avec

« Je dois te dire que le district de Contances est le seul qui, sentant toute l'importance des dispositions prises dans ma proclamation du... s'est empressé à concourir à la formation de

ma cavalerie.

« Le second arrêté que je prends aiguillonnera sans doute l'émulation des autres districts qui, avec des ressources égales, tiennent une con-duite si différente. Il me faut pourtant 1,000 chevaux dans huit ou quinze jours, et si les départements auxquels je m'adresse répondent à mes vœux, les brigands sont foutus. « Salut et fraternité.

« Pour copie conforme :

« TRISTAN, secrétaire. »

XXVI.

Jean-Baptiste Le Carpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche, au comité de Salut public (1).

> « Valognes, le 10° jour du 2° mois de l'an II de la République.

« Citoyens collègues,

« Je vous envoie l'état des troupes composant la garnison de la ville et des forts de Cherbourg: outre le dernier détachement de hussards qui est resté au Becquet, village voisin, la moitié de la gendarmerie du département de la Manche s'y est rendue d'après les ordres du général Peyre, tandis que l'autre est à Avranches, et un bataillon de la première réquisition qui vient de Paris, selon ce que m'a appris le commandant temporaire, va se joindre à la garnison

actuelle de Cherbourg.

« Je vous envoie 17 arrêtés, faisant suite à mes opérations, depuis le nº 197 jusqu'à celui 214 inclusivement, le n° 198, retranché de ce nombre, est le dernier arrêté que je vous ai transmis isolément; demain je vous en ferai passer plusieurs autres. Je me prépare à aller visiter le fort de la Hougue, sur les côtes, avec l'inspecteur général; il faut que nos petits et nos grands moyens de défense soient employés pour être à l'abri partout. Ce point, d'ailleurs, est important, et n'est pas plus fait que Cherbourg pour laisser approcher l'Anglais.

* Le 6 et le 8 un lougre et deux cutters, le Républicain, le Marat et la Montagne sont partis en croisière avec la ferme résolution de ne point rentrer au port sans amener des prises, ou de périr plutôt que de se rendre, s'ils étaient

attaqués.

« Je vous recommande de nouveau l'envoi

des frégates demandées pour Cherbourg

« Je n'ai rien à vous apprendre de l'Ille-et-Vilaine, sinon que mon collègue Garnier doit être actuellement à Fougères pour concerter, dans une entrevue avec Pocholle et le général Rossignol, la dernière mesure à prendre contre les rebelles.

« Tout le monde est ici tranquille à son poste.

« LE CARPENTIER. »

XXVII.

Garnier de Saintes, représentant du peuple, au comité de Salut public (1).

> « Avranches, le 11° jour du 2° mois de l'an II de la République.

« La municipalité de Condó (2), citoyens collègues, par une seconde lettre, me marque qu'elle s'empresse de se concerter avec le commandant de la garde nationale pour répondre à mes vues; ainsi je vais voir quelle ressource je pourrai tirer des volontaires de cet endroit.

« Je sens comme vous tout ce qu'a fait de mal à la chose publique la perfide coalition des administrations fédéralistes et modérées; aussi, dans Avranches et Granville ai-je bien des réformes à faire, mais le moment ne me paraît pas du tout favorable, la crainte de la peine qui les attend les fait marcher à pas de géant; ils secondent parfaitement mes vues et souvent les préviennent, de manière que si je les remplaçais dans ce moment, non seulement je nuirais à l'exécution de toutes mes mesures, mais même, d'après le rapport que m'ont fait plusieurs bons patriotes, j'aurais de la peine à trouver des hommes assez actifs et assez intelligents pour. remplir les obligations du moment, et vous sentez que les circonstances me commandent assez pour différer de quelques jours des mesures que j'aurais prises sur-le-champ si l'ennemi n'était pas à nos portes, et si le premier devoir n'était pas de le repousser.

« Au surplus, soyez tranquilles sur les mesures de fermeté dont je dois faire usage, elles seront ponctuellement employées, mais avant tout il faut parer au danger le plus pres-

sant.

« Je pars demain pour Rennes, je n'y resterai ue vingt-quatre heures et aussitôt je me rendrai à Fougères pour voir où le besoin exigera que je me porte. Je vous rendrai parfaitement compte de tout ce qui se passera, mais hâtezvous de nous faire fournir de la poudre et de la cavalerie, s'il est possible, car la mienne n'est pas encore prête.

« J'ai purgé quelques bataillons d'officiers suspects, inciviques, et même fanatiques; cette suspension, faite à Coutances et ici à la tête des troupes après un discours préparatoire, a produit dans l'armée un excellent effet et tous les volontaires qui marchent dans ce moment

sont très dévoués à périr ou à vaincre.

« Salut et fraternité.

« GARNIER DE SAINTES. »

quette 906, plèce 42.
(2) Il s'agit de Condé-sur-Noireau, département du Calvados.

⁽¹⁾ Archives nationales, carton AFII,121, plaquette 916, pièce 3.

⁽¹⁾ Archives nationales, carton AFH 120, pla-